



Avis d'enquête

Conformément aux articles 34 et suivants de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), à l'article 16 de la loi forestière (LVLFo), à l'article 9 de la loi sur les routes (LRou), la Municipalité d'Ormont-Dessus soumet à l'enquête publique du 7 février au 7 mars 2024 inclus :

- le plan d'affectation Ormont-Dessus "Diablerets centre" ;
- le règlement du plan d'affectation Ormont-Dessus "Diablerets centre" ;
- la délimitation des forêts ;
- les limites de construction.

Ces documents sont déposés au bureau technique communal où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture et durant le délai imparti. Ils sont également consultables sur le site Internet de la commune.

Les observations ou oppositions éventuelles doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée à la Municipalité, dans le délai d'enquête.

Une séance d'information publique est organisée le 7 février 2024, à 19h00, à la Maison des Congrès Claude Nicollier, ch. des Grandes Isles 7, 1865 Les Diablerets

La Municipalité